



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

TRANSFERT DU HUB



En 2004, le site du HUB, site de dispersion nationale et régionale pour la région Ile de France a été rattaché au siège à Montrouge. Depuis le 1er juillet 2012, pour des raisons économiques, la direction de Médiapost a décidé que l'activité de la dispersion nationale soit transférée à la société NEOLOG (sous-traitant). Le site de Lognes (HUB) ne s'occupe désor-

mais que de la dispersion Ile de France. Le 16 octobre 2012, la direction de Médiapost convoquait toutes les Organisations syndicales représentatives au vu du rattachement du site de Lognes au périmètre de l'établissement région Ile de France à compter du 1er janvier 2013. Le site de Lognes ne sera plus rattaché au comité d'établissement du Siège, mais sera rattaché désormais au comité d'établissement IDF. Les organisations syndicales refusant de signer cet accord portant sur le transfert de la plateforme de Lognes vers la DR IDF, la direction de Médiapost demande un arbitrage auprès de la DIRECCTE (ministère du travail). La direction ainsi

que toutes les organisations syndicales représentatives ont été convoquées le mercredi 09 janvier 2013 par le ministère du travail afin d'écouter nos arguments et de prendre une décision. Les organisations syndicales ainsi que la DIRECCTE ne peuvent s'opposer au transfert de la plateforme de Lognes vers la Direction Régionale IDF, mais nous avons demandé que tous les acquis des employés et agents de maîtrise (chèques déjeuners, mutuelle, primes etc.....) ne soient pas remis en question. La DIRECCTE nous donnera sa réponse avant la fin du mois de janvier. Affaire à suivre.....

TICKET-RESTAURANT

Comment déjeuner sans ticket-restaurant chez Médiapost ?

Ce que Médiapost (filiale de la Poste) refuse à ses salariés distributeurs depuis des années, La Poste peut d'une autre manière vous l'offrir. La nouvelle plateforme de Gennevilliers fête son premier anniversaire. Elle se trouve dans une zone industrielle à la limite de Villeneuve-la-Garenne. Il y a sur cette dernière commune un nouveau et immense centre de tri de La Poste à exactement 600 mètres de notre plateforme. Un restaurant d'entreprise est installé dans ce centre. Les salariés de La Poste peuvent-ils y accéder ? OUI
Peuvent-ils y manger pour un prix défiant toute concurrence ? OUI
Comment faire pour y accéder ? Il suf-

fit de se présenter avec sa carte professionnelle Médiapost et muni d'une carte d'identité. En échange de cette dernière, un badge d'accès temporaire sera remis. Il n'y a plus qu'à prendre son repas, payer et manger tranquillement. Deux litants de ce moment ont réjoui le premier, a préféré manger allégé (dont du poisson) pour la somme de 3,73 €. Le second, plus gourmand, a mangé du bœuf en sauce avec des frites pour la somme de 5,78 €. Bien évidemment, le repas était composé



d'une entrée, d'un plat de résistance et d'un dessert. La CFDT a interpellé la direction de Médiapost pour négocier des accords avec les RIE (restaurant inter entreprise) avec un refus catégorique. Toujours le même discours « trop cher », alors pourquoi refuser les tickets restaurant ? Quoi qu'il en soit les salariés de Médiapost ont aussi droit de s'alimenter correctement. Accéder à ces restaurants, démontrerait que Le Médiapostier est un salarié à part entière du groupe La Poste. De ton côté, renseigne-toi proche de ta plateforme en Ile-de-France, il existe peut être un centre comparable à celui du Nord 92, et tu y seras accueilli même sans accord !!!

Des droits nouveaux, par un dialogue social renoué !

Le syndicat CFDT Francilien de la communication, de la culture et du conseil adresse à tous les Médiapostier(es) ses vœux de santé et de bonheur. Une année 2013 qui vous apporte de nouveaux droits et une certaine sérénité dans l'entreprise Médiapost.

Médiapost, tout au long de l'année 2012 a connu, comme beaucoup d'entreprises, des difficultés liées à une diminution de l'activité de la part de ses clients. La CFDT consent à l'analyse de son directeur Général, Bernard PLE, en matière d'alimentation des plateformes en prospectus et par la disparition de gratuits, mais ne partage pas les orientations de l'entreprise notamment dans l'accompagnement social porté en cette période de crise et qui a impacté l'ensemble de ses salariés. En tant que première organisation syndicale, la CFDT se doit d'accompagner et épauler l'ensemble des salariés, en portant un dialogue social constructif et exigeant, en négociant des accords permettant à tout un chacun de bien se sentir dans son entreprise. Médiapost n'a pas joué le jeu ! Le bilan est très négatif, avec un accord dialogue social à minima, pas d'accord NAO, un projet de réorganisation des régions avec un impact négatif sur l'emploi notamment chez les cadres, des licenciements dans toutes les plateformes avec comme cible les « mauvais distributeurs », puis pour finaliser tout cela, une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des compétences (GPEC) des plus modeste sans aucun engagement de Médiapost pour ses salariés. Quid de prospective du métier du distributeur, pas d'observation des métiers. Pour la CFDT, les distributeurs sont les oubliés de cet accord et en subiront directement l'impact. La CFDT refuse de s'inscrire dans cette « casse sociale » à Médiapost. Le discours peut paraître changeant, mais il ne déroge pas aux règles d'accords gagnant - gagnant permettant aux salariés de mieux vivre dans son entreprise. Cette démarche a été valorisée lors du grand dialogue à La Poste avec l'engagement de la CFDT et également dans l'accord National sur la sécurisation de l'emploi. Donner des nouveaux droits aux salariés et faire reculer la précarité resteront nos objectifs, contrairement aux pratiques de Médiapost qui adapte la distribution sur les trois premiers jours de la semaine. Au détriment de contrat à 35H, nous voyons émerger de la précarité avec des contrats précaires comme son premier concurrent Adrexo ! Le projet synergie ne doit pas dédouaner Médiapost de sa responsabilité sociale, alors qu'elle intègre le Conseil d'Administration du Groupe La Poste et que le groupe Médiapost devient MEDIAPOST Communication !
Par nos vœux, la CFDT interpelle Médiapost pour un retour à la raison...

SOMMAIRE

2 **Accord GPEC**
La CFDT ne signe pas l'accord

2 **Repas de fin d'année**
Une Ile-de-France pingre

3 **Tableau de bord**

3 **Cotisations syndicales**
Mise en place du crédit d'impôt

3 **Visite plate-forme de Plessis Robinson**

4 **Transfert de hub de Lognes**

4 **Ticket-Restaurant**
Toujours le même discours



Le *Journal des Médiapostiers* reste à la disposition de tous les adhérents et militants qui souhaitent écrire un article, pousser un coup de gueule, informer d'une situation etc.

Le *Journal des Médiapostiers* est votre journal.
Marc VEYRAT est le centralisateur :
veyrat.marc2@wanadoo.fr

Toute l'équipe du syndicat CFDT Médiapost vous souhaite une excellente année

2013

cfdtsf3c.org



SYNDICAT FRANCIEN COMMUNICATION CONSEIL CULTURE

23 rue d'Alleray 75015 PARIS

Tél : 01 40 29 82 00

Fax : 01 40 29 82 10

contact@cfdtsf3c.org

D.S.C. : Claudine BRINGART - 06 47 70 46 32

NON A L'ACCORD GPEC !!

Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

L'accord GPEC est défini comme un dispositif ayant pour finalité d'anticiper les évolutions prévisibles des emplois et des métiers, des compétences et des qualifications liés aux mutations économiques, démographiques et technologies prévisibles.

La non signature de l'accord est motivée par :

- Pas de prospective du métier de distributeur sur trois ans !
- Pas de mise en place d'observatoire des métiers !
- Pas de visibilité pour anticiper et d'éventuelles réorganisations impactant l'emploi !

Pour la CFDT, les distributeurs sont les grands oubliés de cet accord !

La CFDT n'a pas signé cet accord qui ressemble plus à un accord de méthode pouvant déboucher sur un

plan de licenciements massifs (PSE). La CFDT ne se contentera pas des propos rassurants de Médiapost pour signer l'accord GPEC ou d'autres accords. La démonstration faite par



l'entreprise lors du CCE extraordinaire présentant son projet de réorganisation des régions et de départs volontaires, en est bien un contre-exemple, car 62 salariés ont subi cette réorganisation. Comme pour La Poste, Médiapost n'est

pas plus avancé socialement parlant dans la conduite du changement, alors que notre entreprise est en constante évolution.

L'entreprise essaie de reformater le métier de distributeur, avec la mise en place de la mécanisation et en s'adaptant à la concurrence avec une distribution sur la première partie de la semaine, tout en se donnant une bonne conscience en proposant des heures complémentaires aux distributeurs dans un établissement postal. Sachant que les centres proposés sont souvent sur des surcroits d'activités en fin de semaine avec des horaires atypiques... Cela s'appelle chez Médiapost « synergie ». Ce n'est pas comme cela que la CFDT consent le dialogue social, dès lors Médiapost n'a plus qu'à revoir sa copie !

Repas de fin d'année

Lettre que nous avons adressée à la Direction Générale

« Depuis plusieurs années, la Direction Régionale Ile de France alloue seulement trois euros pour le repas de fin d'année des distributeurs.

Parallèlement, la CFDT apprend que les autres Directions Régionales allouent une somme variant de huit à douze euros selon les régions.

La CFDT souhaite que la Direction Générale intervienne afin que cesse cette discrimination et que cette somme allouée soit, à l'identique, ou équitable pour chaque région.

La CFDT vous remercie de bien vouloir intervenir auprès de la Direction Régionale Ile-de-France pour qu'elle revoie sa position.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées. »

Nota bene :

La CFDT vous informe que le repas de fin d'année reste entièrement à la charge de la direction. Ces dernières années, tous les membres du Comité d'Entreprise ont choisit de verser une subvention afin que les distributeurs puissent avoir un repas de fin d'année convenable, parce qu'il nous apparaît évident que ce n'est pas avec seule-

ment 3 € que les distributeurs peuvent réaliser un petit festin entre eux !!

Suite au courrier adressé à la Direction Générale, le directeur des relations sociales a avisé Claudine BRINGART que la Direction Régionale IDF ne pouvait actuellement allouer une somme supérieure à 3 € au vu de la situation économique de la région. La Direction Régionale indique « qu'elle fera un effort pour le repas de Noël 2013 ».

Il n'en reste pas moins inacceptable que les distributeurs ne soient pas tous logés à la même enseigne, La CFDT dénonce alors ce procédé de discrimination caractérisée.



Tableau de bord

SMIC

Depuis le 1er janvier 2013

Taux horaire brut : **9,43 euros**

Mensuel brut : **1 430,22 euros**

CHÔMAGE

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi fin novembre 2012 (cat.A, B et C) :

4 617 400

soit : **+ 9,2 %** sur 1 an

(source Ministère du travail et de l'emploi)

INFLATION (INSEE)

0,2 % en octobre 2012

+1,4% en rythme annuel

ALLOCATIONS FAMILIALES

2 Enfants : **127,05 euros**

3 Enfants : **289,82 euros**

4 Enfants : **452,59 euros**

Par enfant supplémentaire : **162,78 euros**

AUGMENTATION DE : 1er janvier - 2013

Autoroutes - bières - bus et métros - cigarettes - électricité - gaz - gazole - péages - redevance télé - Smic - taxi - timbres - trains - etc. ...

L'inflation en France

Variation des prix à la consommation en France, glissement annuel, en %



Cotisations syndicales => Crédits d'impôt

L'année 2012 s'est terminée sur une bonne accélération des adhésions pour notre syndicat SF3C.

Une bonne nouvelle ne venant pas seule, le Sénat vient de voter la mise en place d'un crédit d'impôt pour les salariés adhérents à un syndicat. Ce qui veut dire que même si un salarié

est exonéré d'impôt, il aura tout de même droit à ce crédit d'impôt qui représentera une grande partie (environ 70%) de nos cotisations annuelles à condition qu'il soit bien adhérent à un syndicat. Cette nouvelle mesure, plus équitable



et demandée depuis longtemps par tous les salariés et la CFDT, permettra ainsi de faire adhérer les distributeurs les plus mo-

VISITE PLATE-FORME DE PLESSIS ROBINSON

Au mois de novembre 2012, la CFDT est allée à la rencontre des salariés de la plateforme de Plessis Robinson.

Claudine BRINGART, Déléguée Syndicale Centrale a établi, avec les salariés, 87 demandes de dégradation de cadences. Ces demandes varient entre 5 et 40 % de dégradation selon les secteurs. Lors de la commission de suivi, la direction a accepté seulement 22 demandes, les plus urgentes, selon celle-ci.

Lors de la réunion CHSCT du 11/01/2013, nous apprenons les dégradations suivantes concernant les secteurs de la plateforme de Plessis Robinson : Bourg La Reine, secteurs 5, 9,

12, 14, 15, 16, 17, 18. Chaville : secteur 1, Clamart : secteurs 11 et 33 Fontenay aux Roses : secteur 5, Le Plessis Robinson : secteur 5, Sèvres : secteurs



25 et 27, et enfin Vanves : secteur 4. La Direction Régionale s'engage à étudier « très sérieusement » les 65 demandes restantes !

nos discussions, en outre, très attentifs jusqu'à la fin des discussions parlementaires, c'est-à-dire, jusqu'à l'adoption définitive de ce projet de loi.

Sachant que les réunions de commissions de suivi ont lieu tous les trois mois, ce qui veut dire que les demandes faites en novembre 2012 ne seront étudiées que lors de la prochaine commission de suivi qui se déroulera, elle en AVRIL 2013 !!!!!

En attendant, les distributeurs continuent de distribuer leurs secteurs entièrement, en travaillant 15 minutes, 30 minutes, 1 heure de plus que le temps alloué... et ce, toujours non rémunérés ! Lors d'une prochaine visite sur la plate-forme de Plessis Robinson, la CFDT sera à l'écoute attentive des distributeurs concernés. Affaire à suivre.....